



Décision n°358/2025
AL

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 2 : créer les postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement temporaire d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes*).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail pour accroissement saisonnier d'activité avec :

- Madame Vanessa FÉLIX-ROGIER, en tant qu'agent de médiathèque, du 1er au 31 juillet 2025 ;
- Madame Agathe VEAUX, en tant qu'agent de médiathèque, du 1er au 31 août 2025.

Fait à Jonzac

Le 19 JUIN 2025

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

*Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU*